
NORME INTERNATIONALE 4417

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Désignation des tailles de vêtements — Couvre-chefs

Size designation of clothes — Headwear

Première édition — 1977-12-15

CDU 687.4 : 572.087 : 003.62

Réf. n° : ISO 4417-1977 (F)

Descripteurs : habillement, chapeau, corps humain, dimension, désignation, étiquetage, symbole graphique.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 4417 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 133, *Systèmes et désignation des tailles de vêtements*, et a été soumise aux comités membres en décembre 1976.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Pologne
Allemagne	Inde	Royaume-Uni
Bulgarie	Iran	Suisse
Canada	Israël	Thaïlande
Corée, Rép. dém. p. de	Japon	Turquie
Égypte, Rép. arabe d'	Mexique	U.R.S.S.
Espagne	Nouvelle-Zélande	U.S.A.
France	Pays-Bas	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Finlande
Irlande

Désignation des tailles de vêtements — Couvre-chefs

0 INTRODUCTION

La présente Norme internationale fait partie d'une série de Normes internationales qui traitent essentiellement de la désignation des tailles de vêtements et ne concernent pas directement les systèmes de tailles en tant que tels.

Avant tout, l'objet de la présente Norme internationale et des autres Normes internationales de cette série est d'établir un système de désignation des tailles qui indique, d'une manière simple, directe et compréhensible, les mesures corporelles de la personne à laquelle le vêtement est destiné. À condition de déterminer soigneusement la forme du corps et de l'indiquer par les mesures appropriées, ce système permettra le choix de vêtements adaptés.

Le système de désignation des tailles est basé sur des mesures du corps et non pas sur des mesures de vêtements. Le choix de ces dernières est laissé aux modélistes et aux fabricants qui s'occupent de toutes les questions relatives au style, à la coupe et aux autres éléments de la mode, et qui doivent tenir compte également des vêtements normalement portés sous un vêtement particulier.

Les définitions et procédés de mesurage du corps font l'objet de l'ISO 3635, qui s'applique à toutes les catégories de vêtements.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale établit un système de désignation des tailles de couvre-chefs.

2 RÉFÉRENCE

La présente Norme internationale doit être utilisée en liaison avec la Norme internationale suivante :

ISO 3635, *Désignation des tailles de vêtements — Définitions et procédés de mesurage du corps.*

3 MESURE D'IDENTIFICATION

La mesure d'identification des couvre-chefs doit être :

Tour de tête

4 DÉSIGNATION DES TAILLES

4.1 La désignation de la taille doit se faire au moyen de la mesure d'identification (voir chapitre 3) du corps du futur utilisateur, exprimée en centimètres. Chaque fois que cela est possible, le pictogramme normalisé, défini dans l'ISO 3635, doit être utilisé pour l'indication de la taille. S'il n'est pas possible d'utiliser le pictogramme normalisé, la mesure d'identification, avec sa dénomination, doit être indiquée.

NOTE — Cette clause n'exclut pas, dans les cas à préciser par l'organisme national de normalisation, une désignation de la taille faite au moyen d'une fourchette donnant les mesures d'identification minimale et maximale, séparées par une barre ou par un tiret.

4.2 Les mesures du couvre-chef lui-même ne doivent pas faire partie de la désignation de la taille mais, là où on le jugera utile, elles pourront être indiquées séparément (voir 5.3).

5 ÉTIQUETAGE

5.1 Mode de présentation

La désignation de la taille de chaque couvre-chef doit être donnée d'une façon claire et facilement lisible, sur une étiquette ou sur une fiche d'accompagnement ou sur les deux, bien en évidence. Les pictogrammes doivent être assez grands pour être immédiatement compris avec des chiffres facilement lisibles dans tous les cas.